

En direct du CSE du 25 avril 2024

INDEMNISATION : Report en fin d'année 2024 de la centralisation de l'annexe 2 des DE hors Bretagne initialement prévu au 1^{er} juin.

Les 37 agences Bretonnes gardent le traitement de leurs marins

1/3 des marins français sont en Bretagne (86% de marins de commerce pour 14% de marins pêcheurs)

Les gens de mer hors Bretagne représentent 1777 DE indemnisés en annexe 2

Baisse notable des Fins de contrat en 2023 par rapport à 2022 dues à la stabilisation économique dans ce secteur.

Choix des agences : 1 par département et c'est le site qui gère aujourd'hui le plus de dossiers en annexe 2.

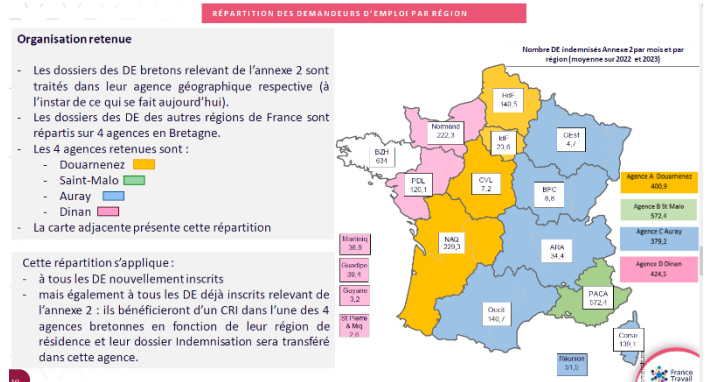
2 postes GDD donnés par la DG mais la DR a fait le choix de renforcer les 4 agences concernées (Dinan, Auray, Saint-Malo, Douarnenez) d'1 agent GDD supplémentaire. 3 contrats pro GDD ont débuté en avril 2024 sur les agences de Dinan, St Malo, Auray. 3 postes GDD à la BDE de juin et un autre pour le 2^{ème} semestre. Pas de portefeuille dédié spécificité Marin.

Mutualisation envisagée par DT voir inter-DT car des GDD hors des agences ciblées sont aussi formés à l'annexe 2.

A partir de juin 2024, le 3949 sera en capacité d'orienter le DE à partir du traitement du dossier selon l'annexe vers l'agence concernée (logiquement cela devrait fonctionner aussi pour les intermittents du spectacle).

La formation annexe 2 de 14 heures et la capsule digitale sont ouvertes à tous les GDD.

Pas de formation obligatoire mais à terme les GDD Bretons devraient être tous formés, car c'est une spécificité Bretonne forte.



Analyse de la CFE CGC



L'expertise de l'annexe 2 Bretonne est reconnue au niveau national, ce qui permet une équité de traitement pour les gens de mer. C'est un développement de compétences pour les GDD
Nous ne pouvons que nous féliciter pour les 4 postes GDD supplémentaires en cette période de vaches maigres.

Résolution ASC de dernière minute du SNU : le COME-BACK d'une carte de réduction moyennant un droit d'entrée de 27 720 €

Pour exemple : l'entrée à Kingoland est à 19 € au lieu de 24 € pour un adulte, 3 jours aux Vieilles Charrues 142 € au lieu de 151 €, Cinéville 7.50 € au lieu de 9.80 € (mais avec la carte du ciné les entrées non nominatives, c'est le même tarif). Pour les séjours, la remise est aléatoire selon les périodes (5 à 40%) mais très faible en période estivale. Avec cette carte, se pose aussi la transmission des données personnelles des agents au prestataire (RGPD)

La CFE-CGC n'est pas opposée à la mise en place d'une billetterie, mais opposée à la tentative de passage en force du SNU au CSE sans délai de prévenance ; et reste dubitative sur le coût/bénéfice pour les agents
Une commission ASC doit être mise en place prochainement. Et c'est au cours de cette commission, qu'une réflexion collégiale pourra aboutir.



La CFE-CGC a voté **POUR** le pilote du **CRE** rénové

Il est dommageable de ne pas connaître, avant le vote pour l'expérimentation Bretonne, les faisceaux d'indices exacts qui permettront d'initier les contrôles.

Dans tous les cas la CFE CGC veillera à ce que les radiations ne soient jamais un objectif !

La durée actuelle d'un contrôle au CRE est de 23 jours et nous nous interrogeons toujours sur le fait de passer entre 5 et 10 jours pour ces mêmes contrôles, avec le peu de ressources allouées pour gérer ce surplus d'activité.

Toutefois nous nous félicitons que le contrôle ne soit plus soumis à l'appréciation du conseiller référent au risque de perturber la relation de confiance avec le demandeur. La dissociation du suivi et du contrôle permettra une harmonisation des décisions grâce à la prise en compte de l'intégralité des démarches de recherche d'emploi effectuées par le demandeur.

Le vote POUR du jour n'est pas un blanc-seing pour la généralisation !



La CFE CGC s'est abstenue sur l'**expérimentation MSA**



Privilégier l'orientation depuis l'axe de travail nous semble cohérent, sous condition que la volumétrie des portefeuilles soit adaptée, 70 à 80 maximum. Mathématiquement ce nouvel habillage ne va pas réduire la volumétrie du nombre total de demandeurs sur nos bassins de vie, à l'exception de l'accompagnement externalisé vers la sous-traitance.

Sans nouvelles embauches, si la sous-traitance n'absorbe pas 50% des demandeurs orientés, la charge des conseillers ne devrait quasiment pas changer.

Il ne devrait donc pas y avoir d'amélioration dans le suivi des demandeurs, ni pour la QVT des collaborateurs vu la masse de demandeurs à suivre.

Enfin quelles nouvelles solutions pourront être proposées aux demandeurs qui ont déjà bénéficié d'une offre de service interne ou externe ?

Analyse de la **feuille de route France-Travail**

Un grand flou ou un grand mystère subsiste sur les moyens humains et budgétaires... véritables nerfs de la guerre avec

un mot récurrent : iso-effectif et une réponse : c'est un projet...

donc il peut y avoir de nombreux changements au fil de l'eau...

Nous ne devrions pas être juste là pour enregistrer et appliquer des commandes, même si cela semble pour l'instant y ressembler au vu des déclarations de nos gouvernants.

Enfin ce qui doit ce jour nous rassurer c'est que nous sommes au cœur du système de l'environnement France travail.



Vous souhaitez des précisions sur un sujet, contactez-nous dès maintenant au 06 22 05 78 54 ou Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@pole-emploi.fr

**La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres
A compter de D1, coefficient 551 ou conseiller niveau 3**